

*Merci Patron... Merci Patrons..., on est heureux de travailler pour vous, on est heureux comme des fous !!! Voilà ce que veulent entendre Medef et patronat !!!*

# Solidarité : racket sur les fériés...



Derrière la suppression d'un jour férié (lundi de Pentecôte ou autre), au nom de la solidarité envers les personnes âgées, dépendantes ou handicapées, le gouvernement répond à 2 objectifs :

- **mettre en cause les 35 heures et le Code du Travail** qui fixe à 11, le nombre de jours fériés.

Cela portera la durée du travail à 1607 heures au lieu de 1600 et diminuera d'autant le nombre d'heures supplémentaires qui auraient pu être payées ! La preuve : le gouvernement reçoit actuellement les organisations syndicales pour discuter de leur "assouplissement".

- **financer la 5<sup>ème</sup> Caisse de protection sociale** (la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), créée suite à l'incompétence du Gouvernement face à la canicule !

## Service du Travail Obligatoire

La Solidarité n'est mise en avant que pour faire avaler la pilule et culpabiliser ceux qui émettraient des réserves.

La réalité, c'est que les efforts reposent essentiellement sur les salariés qui se retrouvent ainsi réquisitionnés par un STO (Service du Travail Obligatoire), nouvelle formule ! C'est l'obligation d'une journée de travail supplémentaire non rémunérée.

## Personnes âgées: c'est la sécu

Pour Sud Santé-Sociaux, la prise en charge des personnes âgées, dépendantes ou handicapées, aurait du relever de la Sécurité sociale. Il était inutile de créer une 5<sup>ème</sup> Caisse. La Sécurité sociale aurait pu financer cette prise en charge si l'Etat avait payé les 20 milliards d'euros qui lui doit, et si les gouver-

nements arrêtaient de vider les caisses de la Sécurité sociale par des exonérations de cotisations sociales à répétition.

## Pas de négociations

Les employeurs (privé et public) vont tenter d'individualiser les modalités d'application, après consultation des Comités d'entreprise, des délégués du personnel ou des instances consultatives. Dans un premier temps, les salariés doivent interpellier leurs représentants pour qu'ils refusent toute négociation, obligeant ainsi l'employeur à fixer un même jour pour tous (lundi de Pentecôte).

Pour Sud Santé-Sociaux, même si la loi prévoit des négociations par branche ou par établissement, on ne discute pas un recul social.



## On se bat !!!

**Sud Santé-Sociaux propose aux salariés de refuser de travailler ce jour là, et déposera un préavis de grève dans tous les établissements sanitaires et sociaux, publics et privés.**

**Le lundi de Pentecôte à la maison, ce n'est pas une vue de l'esprit !!!**